ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mercredi 4 juillet 1900 (16 Messidor An 108 de la République), 185e jour de l'année, 14e jour de l'été, 8e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 04 ; coucher à 8 h. 04.

Lever de la lune à midi 2 ; coucher à 11 h. 45 soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 3 juillet : Baromètre à 2 heures du soir : 756 m m. (variable). Hausse depuis la veille : 3 m m.

Thermomètre à 6 heures du matin : 14° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 22° au-dessus.

État du ciel : Nuageux.

Direction et force du vent : Ouest modéré.

Pluie tombée depuis 24 heures : 21 m m. 8.

Temps probable pour mardi : Beau.

Lire à la 2e page :

Le drame de la rue d'Italie à Roubaix ; Autopsie et funérailles de la victime.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Fourniture de vêtements. — Le maire de la ville de Roubaix, président de la Caisse des écoles, donne avis que le mardi 10 juillet 1900, à 11 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, de la fourniture de vêtements à distribuer aux élèves nécessiteux des Écoles municipales.

1er lot. — Fournitures de pèlerines avec capuchon, évaluée 8,0 fr., cautionnement à verser 100 fr. ; 2e lot. — Fournitures de culottes en velours, évaluée ,80 fr., cautionnement à verser 100 fr. ; 3e lot. — Fourniture de tabliers, évaluée 2,925 fr., cautionnement à verser 100 fr.

Service des eaux. — La réunion de la Commission intercommunale des eaux aura lieu aujourd'hui à 5 heures à la Mairie de Roubaix.

Commencement d'incendie. — Hier après-midi, vers 1 h. 5, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Jean Vanrotteghem, marchand de primeurs et poissons, rue du Chemin-Français, n° 2.

Le feu s'est déclaré dans la cuisine ; par des tisons qui se sont enflammés, quelques seaux d'eau ont suffi à l'éteindre.

Les dégâts sont évalués à cent francs environ.

Voleur de voiture. — M. Fraignac, marchand de parapluies, Grande Rue, possède une voiture à deux roues, qu'il met à l'abri rue Archimède, dans la remise de M. Contard, marchand de vaisselle, rue Blanchemaille.

Jeudi, un jeune homme de 19 ans, Blondeel Henri, demeurant depuis l'expulsion de son père chez M. Agathon Petit, rue du Chemin de fer, à la Clef d'Or, vint chercher la voiture de la part, disait-il, de M. Fraignac, pour la conduire chez un carrossier qui devait la réparer.

Sans défiance, on lui remit la voiture qu'il emporta, offrant inutilement de la vendre, en ville.

Le soir il la ramena rue Archimède et hier, il vint la reprendre, puis se mit en quête d'un acheteur, rue Vallon, il l'offrit en vente pour 10 francs, quai de Gand. Il en demanda 60 francs.

Un ouvrier émouleur de la ville flairant un vol conclut le marché, lui demandant de venir jusque chez lui pour lui donner l'argent.

L'autre le suivit sans méfiance, et à la hauteur du pont Morel, l'ouvrier émouleur appela les agents de service à qui il conta l'aventure, et qui procédèrent à l'arrestation de ce malfaiteur.

Blondeel est un garçon à la mine abrutie, qui paraît ne pas jouir de toutes ses facultés. Il a été écroué, après interrogatoire, au poste du 1er arrondissement.

La voiture volée qui vaut environ 100 fr a naturellement été rendue à son propriétaire.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord mettra en marche, tous les dimanches et jours de fêtes, à partir de dimanche 8 juillet jusqu'à nouvel avis, un train de plaisir à prix très réduits et de 3 classes, sur Don Cysoing, au départ de Valenciennes, Saint-Amand, Orchies, Templeuve, Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Douai, Pont-de-la-Deûle, Leforest, Ostricourt, Seclin, Lille, La Madeleine, Saint-André, Pérenchies, Armentières, à l'aller et à l'aller et retour dans la même journée.

Indépendamment des billets individuels, il sera délivré des billets de famille comportant des réductions de 1 à 2 (?) sur le prix des premiers billets.

Le nombre des places sera limité. Les voyageurs sont donc invités à se procurer leurs billets d'avance. Pour les heures et les renseignements, consulter les affiches.

Les rentes des travailleurs. — Le 1er juillet un accident est survenu chez Cheron, fondeur, rue Jacquard.

Le nommé Navart Achille, homme de peine, âgé de 19 ans, demeurant rue de Flandre, 41, a reçu un coup de chaîne sur la figure ; il en est résulté une plaie contuse du sourcil et de la paupière de l'œil gauche.

Le docteur Dispa, a déclaré jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Léon Honoré, rue du Fresnoy.

Le nommé Albert Lefebvre, menuisier, âgé de 32 ans, demeurant rue du Lieutenant-Castelain, a eu l'index droit écrasé par la chute d'une pierre.

Le docteur Lepers a déclaré 12 jours d'incapacité de travail.

— Le 1er juillet, un accident est survenu, chez Grulois frères, rue du Pile, 101.

Le nommé Camille Pillots, profession de teinturier, âgé de ans, demeurant à Wattrelos, s'est fracturé une jambe en tombant d'une chaudière.

Le docteur Lherbier a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Dillies frères et Catteau, boulevard de Reims.

Le nommé Priem Auguste, fileur, âgé de ans, demeurant angle du boulevard de Mulhouse et rue Monge, a reçu un bâti de son métier sur la main droite.

Le docteur Bole a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Ernoult Bayart, rue du Grand-Chemin.

Le nommé Courtecuisse François, domestique, âgé de 40 ans, demeurant rue Grand-Chemin, 1, a eu 2 doigts de la main gauche écrasés par la roue de sa voiture.

Le docteur Dispa a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies.

Le nommé Maillard Jules, rattacheur, âgé de 16 ans, demeurant rue Ste-Elisabeth, 31, s'est blessé au coude droit en nettoyant ses rouleaux.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Wibaux Florin, rue de l'Ermitage.

Le nommé Dumanie Edmond, teinturier, âgé de 1 ans, demeurant rue des 7 Ponts, fort Masure, 19, en nettoyant sa machine, s'est contusionné deux doigts de la main gauche.

Le docteur Dispa a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

FIN de SAISON aux GALERIES LILLOISES

Prix **très bas** pour tenter les acheteuses de permettre de solder rapidement tous les modèles de **chapeaux** et de **confection pour dames** existant encore dans ces rayons.

Les Chevaliers de la Fourchette. — Les membres de la société chorale Les Chevaliers de la Fourchette sont priés de se rendre à la répétition qui aura lieu le mercredi 4 courant.

On commencera à 8 heures 1/2 précises. Étude de nouveaux chœurs pour le festival d'Ostende.

N. B. — Les membres honoraires et amis qui désirent accompagner la société peuvent se faire inscrire dès à présent au local chez F. Lebrun, place d'Amiens, 8.

Les Troubadours. — Les membres de la société chorale les Troubadours sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu samedi 7 courant à 8 heures 1/2 du soir, au local en vue du festival de Néchin.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La section Roubaisienne, se réunira en assemblée générale, ce soir, mercredi, à 8 h. 1/2, au local « La Paix ». Urgence.

BIBLIOTHÈQUE : La bibliothèque du Parti sera ouverte ce soir, de 6 heures 1/2 à 8 heures 1/2.

AUX SECRÉTAIRES DE GROUPES. — Les secrétaires de groupes sont priés de faire parvenir les cartes invendues du punch du 24 juin, au bureau du Comité exécutif, à « La Paix ».

LA 9e SECTION est convoquée pour ce soir, mercredi 4 juillet, à 8 h. 1/2, au local « La Paix ».

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 3 Juillet 1900

NAISSANCES. — Hector Deckers, rue Blanchemaille. — Madeleine Dierich, rue du Tilleul, 102. — Raoul Dacmine, rue de l'Alma, fort Frasez, 69. — Jules Casquevaux, rue de la Balance, cour Thyssens, 4. — Sophie Legnenne, rue Beaurewaert, 6. — Marie Renaut, rue de l'Alma, 212. — Adèle Didry, boulevard de Belfort, 63. — Arsène Dejonckere, rue de Béthune, 58.

DÉCÈS. — Alice Lefebvre, 9 ans, rue du Tilleul, 138. — Léon Fruleux, 50 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 19. — Henri Leuruc, 23 jours, rue de Boro, 22. — Adèle Honore, 30 ans, rue de Denain, cour Duailum, 1. — Charles Renier, 6 mois, rue Rollin, 5.

TOURCOING

Lire à la 2me page :

Le mouvement gréviste à Tourcoing et dans la région.

A l'Hôtel de Ville. — MM. Salembien Léon, adjoint, Honoré Colson, Maertens Victor, conseillers municipaux, membres de la commission intercommunale des eaux, se réuniront demain à 5 heures de l'après-midi, en la mairie de Roubaix, avec leurs collègues de cette ville.

Visite des Théâtres. — A heures de l'après-midi, MM. Salembier Léon, Maurice Cordier, adjoints, accompagnés de MM. Balzac, directeur des travaux, Vilain, commissaire central, et Flament, adjudant des pompiers, se sont rendus dans les deux théâtres de notre ville, à la salle de l'Union tourquennoise, rue de Tour et à la salle des fêtes de la place Leverrier.

Les membres de l'administration tenaient à s'assurer, avant le vote des subventions, que les salles présentaient toute la sécurité nécessaire pour empêcher les accidents.

Ils ont examiné les dégagements pour les spectateurs, les moyens de secours, et le système d'éclairage.

Nous pouvons dire sans crainte de nous tromper, que les théâtres de Tourcoing sont loin d'offrir les garanties exigées par les règlements administratifs qui régissent la matière.

Il est certain que le Conseil municipal ne votera les subventions, qu'après avoir reçu des propriétaires des salles l'engagement formel d'exécuter les travaux qui leur seront indiqués par l'administration municipale.

Serait-il vrai ? — Serait-il vrai que M. le receveur des Postes de Tourcoing occupe actuellement, comme auxiliaire un brave homme, assurément, mais un belge, non naturalisé, ayant son domicile, rue de la Latte.

Il serait plus que bizarre, M. le Receveur, d'avoir à la tête un employé auxiliaire, sans se préoccuper de se renseigner sur sa moralité, sa nationalité, ses aptitudes.

Une réponse S. V. P.

Les pensionnés et la Mairie. — Nous avons reçu hier dans nos bureaux la visite d'un pensionné de l'État qui se plaint de ce que ses collègues et lui ne sont pas encore été appelés pour signer leurs certificats de vie à la mairie, ce qui occasionne un retard pour le règlement de leur semestre de pension qui leur est dû à la date du 1er juillet et non le juillet.

Beaucoup n'ont que cette maigre ressource pour vivre, disait notre interlocuteur, et il est dur de se serrer le ventre pour le bon plaisir des administrations.

Nous croyons que notre réclamant a un peu noirci le tableau, mais nous appelons néanmoins l'attention de M. Qui-de-Droit, sur cette réclamation.

Extradition. — La gendarmerie belge a remis hier après-midi, au poste de la Marlière, entre les mains des gendarmes français, le nommé Desellier Georges, âgé de 34 ans, né à Châteauroux, charpentier, réclamé par le parquet de la Seine, pour faux en écritures.

Desellier sera transféré à Lille aujourd'hui.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 3 juillet, à 8 heures du matin, dans le peignage de la rue de Guisnes, 71.

Marie Delmulle, 18 ans, ouvrière de préparation, demeurant rue St-Joseph, à Roubaix en soignant un étirage, a eu les doigts de la main gauche comprimés entre le recouvrement de l'hérisson et le cylindre-étireur.

Le docteur Playoust a constaté une ablation de l'ongle de l'annulaire, avec fracture compliquée de la 3e phalange et luxation de son articulation, entraînant une ankylose permanente de la 3e articulation de l'annulaire et la perte probable du doigt.

La durée approximative de l'incapacité temporaire de travail sera de 40 jours au moins.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 3 Juillet 1900

NAISSANCES. — Paul Louchard, rue de Roubaix 5. — Jeanne Bourgeois, rue de Strasbourg 42. — Marie Leclercq, rue de la Bourgogne. — Madeleine Percke, rue St-Joseph, 50. — Léopold Isaac, rue de Madagascar, 23. — Julia Tombelle, rue de Roncq, 32. — Alfreda Mercier, rue de Brest, 16. — Maurice Josseaux, rue des Villas. — Marie Beaucarne, rue Blanche-Porte, 1. — Jeanne Loriau, rue Wagram, 7.

DÉCÈS. — Odile Delporte, 11 mois, rue de Madrid, 4. — Marie Bove, 17 jours, rue Solférino. — Julienne Gillis, 2 ans, rue des Vosges. — Julien Sanzel, 1 jour, rue de Bapaume. — Marie Delesclose, 85 ans, rue du Midi, 49.

Autour de Roubaix-Tourcoing

MARCQ-EN-BARŒUL. — **Conseil Municipal.** — Le Conseil Municipal de Marcq-en-Barœul se réunira samedi 7 juillet, à huit heures du soir, pour délibérer sur les propositions suivantes :

Budget primitif de la commune pour 1901 ; Emprunts pour travaux divers ; Pompiers, assurance ; Comptes et budgets des paroisses ; Alignements rue de Marquette ; Taxes militaires.

HEM. — **Parti ouvrier.** — La section d'Hem se réunira en séance extraordinaire samedi prochain 7 juillet, à 8 h. 1/2 du soir, chez le citoyen Henri Delrue, au Nouveau Civron.

La présence de tous les groupes est indispensable.

La Commission administrative se réunira samedi soir, à 7 h. 1/2 au siège. Les membres ayant fait partie de l'ancienne commission sont priés d'assister à la réunion.

TOUFFLERS. — **Parti ouvrier.** — La section de Toufflers se réunira samedi prochain 7 courant à 8 heures chez le citoyen Pannecoeck François, rue de Lannoy.

Ordre du jour : Remise des cartes aux adhérents ; Questions diverses.

LYS-LEZ-LANNOY. — **Convocations.** — Les membres du groupe la « Revanche de Fourmies » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 7 juillet, à 8 heures du soir, chez le citoyen Cornille François, rue de Strasbourg. Très urgent.

— Le groupe « La Liberté » se réunira le vendredi 6 juillet, à 8 heures du soir, au siège social, chez le citoyen Leclercq Clovis, rue Pasteur.

Comité cantonal du Parti Ouvrier Français. — Par décision prise antérieurement, le Comité se réunira dimanche prochain 8 juillet, à quatre heures du soir, au siège de la section de Lys-lez-Lannoy, chez le citoyen Casimir Liénard, estaminet du « Retour du Printemps », au Fort Saïd, à cinq minutes de la gare de Lannoy.

La présence des délégués des sections de Lannoy, Hem, de Flers, de Forest de Toufflers, de Lys, et des secrétaires des groupes adhérents à ces sections est indispensable.

Accident. — Lundi matin, à 7 h. 1/2, un homme de peine de la maison Jean Delrennes Canet et E. Catrice, M. Alphonse Laurent âgé de 2 ans 1/2, demeurant dans l'usine, était occupé à nettoyer une chaudière.

Il a reçu de l'eau bouillante qui lui a occasionné des brûlures à la face, aux mains et aux genoux.

M. le docteur Parmentier a déclaré une incapacité de travail de 15 jours, sauf complications peu probables.

WATTRELOS. — **Une rixe aux Ballons.** — Un sieur Kéruhen, domestique de ferme, a reçu d'un de ses camarades de travail, nommé Alfred, des coups de pied dans les parties. Il a été transporté à l'hôpital. Son agresseur a fui en Belgique.

Le concours de chant du 11 Juillet. — Les morceaux imposés « La démence de Charles VI » et « Liberté », sont au secrétariat de la Mairie, où les amateurs doivent les prendre dès aujourd'hui et jusqu'à samedi. Ils doivent en se faisant inscrire apporter leurs morceaux au choix qui leur seront rendus quarante-huit heures après.

Entre époux. — Alfred L... et Philomène L..., mari et femme, se sont colletés sur la rue. Procès-verbal a été dressé.

Accident. — Un tisserand de l'usine Dhalluin, Eugène Minet, a été blessé au pied par un poids détaché de son métier.

Statistique. — Il y a eu en juin 67 naissances, 2 décès, 2 mariages. La situation sanitaire est donc excellente.

État-civil du 1er au 3 juillet. — Naissances. — Célinie Havart, Nouveau-Monde. — Denise Meurisse, Las Chemin. — Hélène Desoschere, St-Liévin. — Georges Glorieux, rue du Bec.

Décès. — Eugénie Boucaut, 91 ans, sans profession, Marlière.

Publications. — Henri Dancette, 21 ans, manœuvre de maçon, et Angèle Coussens, peigneuse. — Jules Delcambre, ans, tisserand, et Céline Lecomte, ans, tisserande.

LE NORD

LILLE

Voiture tamponnée par le Car à vapeur

Un cheval emballé

Un accident qui a failli avoir des conséquences tragiques est survenu hier après-midi, vers 5 h. 1/2, rue Faidherbe, en face du café Jean.

A cet endroit passait une voiture attelée d'un cheval et dans laquelle se trouvaient MM. Jules Dumont, boulanger à Pérenchies, et sa sœur, lorsque au même moment, le car à vapeur partant de la Grande Place à 5 h. 25 et conduit par le mécanicien Charles Hebart, demeurant rue du Chevalier Français arriva et prit cette voiture en écharpe : les deux brancards furent cassés et le cheval fut blessé à la cuisse gauche.

Affolé celui-ci s'emballa et allait très probablement causer de nouveaux accidents, lorsque l'agent Nalier du 3e arrondissement se jeta courageusement à la tête de l'animal et parvint à le maîtriser sur une longueur d'environ 100 mètres.

La responsabilité de l'accident incombe-rait au mécanicien du tram qui n'aurait corné que lorsqu'il était déjà sur la voiture.

Il n'y a fort heureusement aucun accident de personne à signaler.

Trouvée morte dans son lit. — Hier matin, vers huit heures, des voisins inquiets de n'avoir pas vu depuis dimanche soir Mme Joséphine Lambin, ans, rentière, rue du Faisan, pénétrèrent à sa chambre et la trouvèrent morte dans son lit.

Le docteur Quint, après avoir examiné le cadavre, a constaté que la mort était due à la rupture d'un anévrisme.

Commencement d'incendie. — Hier matin vers 7 h. 1/2, Mme Demeester, marchande de couleurs, 9, rue de Douai, faisait bouillir de l'huile dans un bidon quand tout à coup le liquide en ébullition s'enflamma.

Aux cris poussés par Mme Demeester, deux ouvriers qui se rendaient à leur travail, MM. Pavie, père et fils accoururent et parvinrent à éteindre rapidement ce commencement d'incendie.

Les dégâts sont insignifiants.

La réception de la Fanfare du Sud. — La Fanfare du Sud, revenant victorieuse du concours de musique de Créteil, sera reçue officiellement par la municipalité, à l'Hôtel de Ville, aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2 du soir.

Les vins d'honneur lui seront offerts.

Un pendu. — M. H..., épicier, rue Neuve-des-Meuniers, s'est pendu hier matin, vers 11 heures, dans sa chambre. Quand sa femme le découvrit le corps était encore chaud. Cependant les soins énergiques prodigués aussitôt par le Docteur Froissart, furent inutiles.

On ne sait à quelle cause attribuer ce suicide.

Toujours les suites de l'alcoolisme. — Il ne se passe pas de jour que nous n'ayons à enregistrer quelqu'une des tristes conséquences de ce terrible fléau qui a nom l'alcoolisme.

Hier matin encore, vers deux heures, en rentrant chez lui, un des locataires du n° 9 de la rue Mazagran a trouvé dans l'escalier une nommée Céline Pecqueur, 42 ans, sans domicile, qui ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Vermersch appelé à l'examiner a constaté une attaque d'apoplexie cérébrale produite par l'intoxication de l'alcool et a ordonné le transport de la malheureuse à l'hôpital de la Charité.

Disparition inquiétante. — M. Alphonse Braconnier, 63 ans, 4, rue des Robleds, est disparu de son domicile depuis lundi à midi. Comme ce vieillard avait déjà manifesté souvent l'intention d'en finir avec la vie on craint qu'il ne se soit suicidé en se jetant dans la Deûle.

Pauvre bébé ! — Lundi soir, Charles Catillon, âgé de 1 ans, demeurant 9, rue de Fives, est tombé de sa chaise et s'est brisé la jambe.

Après avoir reçu les soins du docteur Hochstetter, le pauvre bébé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Au Parquet. — Le mystère est éclairci au sujet de l'arrestation que nous avons annoncée hier et au sujet de laquelle on ressuscitait déjà, au Palais, l'affaire Choteman.

L'individu amené en voiture à M. Prudhomme est un sieur Damelincourt, marchand d'automobiles, recherché par la gendarmerie de Seclin et de Pont-à-Marcq et arrêté sur l'ordre du juge d'instruction à Camphin-en-Carembault.

Ce Damelincourt avait monté une fabrique d'automobiles en prenant des employés intéressés par des cautionnements qu'il exigeait d'eux.

La fabrique tomba et les employés ne revirent plus leurs cautionnements, si bien que Damelincourt est inculpé de banqueroute frauduleuse et d'abus de confiance.

M. Prudhomme s'est également occupé hier d'une affaire qui remonte déjà à un an.

En 1899 une femme Millescamps, de Belleghem (Belgique), fut brutalisée et violée par deux malfaiteurs et mourut des suites de cette agression.

L'un des vauriens, Victor Demeullenaere, 25 ans, a été arrêté dernièrement à Wambrechies.

Le juge d'instruction a interrogé une quinzaine de témoins qui ont donné le signalement de l'autre individu de façon assez précise pour qu'on puisse espérer l'arrêter également sous peu.

Quant à Demeullenaere il a refusé jusqu'à présent de dénoncer son complice.

Accident. — M. Joseph Delannoy, 28 ans, déménageur rue du Faubourg de Roubaix, est tombé et s'est fracturé le péroné.

Il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

Lycée Faidherbe. — MM. Astoin et Démaret, élèves du Lycée Faidherbe, viennent d'être déclarés admissibles aux épreuves orales du concours d'entrée à l'Institut national agronomique.

Faculté de droit. — M. Vancostenobel, avocat à Lille, a soutenu, avec succès, devant la Faculté de droit de l'Université de Lille, sa thèse de doctorat.

Il a obtenu la mention « honorable ».

La grève des filatures de coton. — Le Comité de la grève des filatures de coton informe les détenteurs de listes et carnets, qu'ils pourront effectuer leurs versements à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21, les mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 juillet, de 8 à 9 heures du soir.

Le Comité se tiendra en permanence.

Avis aux vétérinaires. — Un concours est ouvert à Amiens pour la fonction de vétérinaire délégué, chef du service sanitaire dans le département de la Somme.

Les épreuves du concours commenceront le lundi 30 juillet 1900. Les demandes devront être adressées quinze jours au moins avant cette date à la préfecture de la Somme.

Le programme du concours sera envoyé sur demande à tout intéressé.

Avantages attachés à la fonction :

1° Traitement fixé, 4, fr.

2° Indemnité de frais de déplacement à raison de 0,5 par kilomètre.

Le vétérinaire délégué à nommer entrera en fonctions à partir du 1er janvier 1901.

LE FESTIVAL DE FIVES SAINT-MAURICE

5.000 Francs de Primes

Nous recevons la communication suivante :

La commission a l'honneur d'informer les sociétés musicales qui désirent participer au festival du 12 août prochain que les adhésions sont reçues par M. Do aut, secrétaire rue des ... jusqu'au jeudi 26 juillet, terme de rigueur.

Aniodol désinfectant liquide. Bactéricide. Antiseptique. Désodorisant. **Savon** médical à la base d'**Aniodol**.

Dépôt général : Rue Nationale, 312, à la ... — Téléphone 91.

Bal champêtre. — A l'occasion de la kermesse du faubourg Saint-Maurice, dimanche 8 juillet un bal champêtre à grand orchestre aura lieu dans les jardins de M. Dutriez, estaminet du « Dieu de Marcq », rue du Buisson, 1.

Illumination des jardins. — On commencera à 5 heures précises.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — **Filouterie d'auberge.** — Un sieur Dufrenne Georges Robert, né à Nogent-sur-Marne, voyageur de commerce, a été mis en état d'arrestation pour vol d'une somme de 1 francs au préjudice de M. Leplant, aubergiste, place Carnot.

Un déserteur. — Un artilleur du 15e régiment en garnison dans notre ville, le nommé Alphonse Clarisse, âgé de 21 ans, a été mis en état d'arrestation à Lille.

Clarisse restera jusqu'à nouvel ordre à la disposition de l'autorité militaire.

Adjudication. — Samedi 28 juillot aura lieu à 11 heures 1/2 du matin, à l'Hôtel de Ville de Douai salle des prud'hommes l'adjudication de la fourniture des objets nécessaires à l'École nationale de musique.

A l'École nationale de musique. — Pour rappel, la distribution des prix aux élèves de l'École nationale de musique aura lieu à heures 1/2 du matin, demain jeudi.

A qui la mante ? — L'agent Mercier tient à la disposition de la réclamante une mantille de dame trouvée par lui à Vitry-en-Artois.

Brevet élémentaire. — Les concours du brevet élémentaire ont eu lieu hier à Douai garçons.

Sur 18 élèves présentés, 10 ont été déclarés admissibles dans la 1re série.

Statistique. — Pendant le mois de juin les bureaux de l'état civil ont eu à enregistrer naissances, 27 mariages, 52 décès, morts-nés.

Conférence. — M. Pamart, vice-président de la Société d'Horticulture, professeur à l'École normale, donnera une Conférence publique d'horticulture dans son jardin, 3, rue d'Arras, le jeudi 5 courant à 3 heures de l'après-midi.

Acte de probité. — Mme Henriette Boucher, cuisinière chez M. Regnault, notaire, a trouvé sur la voie publique un porte-monnaie contenant 1 7 fr. 30 qu'elle s'est empressée de porter au bureau de police où il fut bientôt réclamé par son propriétaire.

PAS-DE-CALAIS

CARVIN. — **Funérailles.** — Lundi, à quatre heures du soir, ont eu lieu les funérailles purement civiles du citoyen Jules Mallet, délégué mineur et conseiller municipal, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a péri si malheureusement dans un puits d'écoulement appartenant à la tannerie Golstein, asphyxié par une émanation de gaz qui s'est dégagé brusquement d'une galerie.

On sait que le citoyen Jules Mallet remplissait depuis neuf ans et demi les fonctions de délégué mineur de la fosse n° 3, que ses camarades renouvelaient chaque fois avec une imposante majorité. Il avait été également élu, en 1897, conseiller municipal de Carvin, et réélu au mois de mai dernier, au premier tour de scrutin.

Concurremment avec ses fonctions de délégué mineur, il s'était créé une situation indépendante ; il travaillait à la tannerie Golstein, occupation qui lui permettait, avec ses fonctions de délégué, de nourrir et élever sa famille, composée de la mère, Henriette Vannihusse, et de deux filles, Julia et Marguerite, âgées de 13 et 11 ans.

Le citoyen Jules Mallet jouissait de l'estime générale ; il était un socialiste convaincu ; il remplissait ses fonctions de délégué mineur avec un dévouement et une sincérité absolus ; aussi sa disparition est une perte considérable pour le prolétariat minier.

Comme il avait vécu, il voulut être enterré, c'est-à-dire en vrai républicain ; aussi une foule que l'on peut évaluer à 1,000 personnes assistait-elle à ses funérailles.

En tête du cortège placée la bannière de la Libre-Pensée socialiste de Carvin puis venaient les couronnes, parmi lesquelles nous remarquons celle offerte par M. Golstein, avec cette inscription : A notre ouvrier regretté ; d'autres : Les ouvriers de la tannerie à notre camarade regretté ; la société des coqueleurs à notre intime et regretté camarade.

Une autre de M. Riquoir, brasseur, avec cette inscription : « Souvenir » ; celle des enfants : « A notre père regretté ».

Une autre des parents : « A notre frère regretté » et celle du syndicat avec cette inscription : « La section syndicale de Carvin à son regretté président. »

Venait ensuite le corps du défunt porté par les amis et recouvert du poêle de la libre-pensée, portant cette suscription : « La ville de Carvin. »

Les coins du poêle étaient tenus par les citoyens Schneider Marcel, maire, Evrard Florent, secrétaire général-adjoint du syndicat des mineurs ; Henri Carpentier, conseiller municipal et Séraphin Cordier, délégué mineur.

Le conseil municipal de Carvin y assistait en corps.

De nombreuses délégations des sections syndicales et des sociétés de Libre Pensée de la région y assistaient, telles que Courrières, Hénin-Liétard, Montigny, Dourges, Noyelles-Godault, Oignies, Libercourt, Bauvin, Provin, Annœullin, Lille, Herciau, etc.

Au cimetière des discours ont été prononcés, par les citoyens Schneider, maire de Carvin, au nom de la municipalité.

Lernoult Isidore, adjoint au maire, d'Hénin-Liétard, au nom de la section syndicale d'Hénin, Dufresne Emile, au nom de la Libre-Pensée d'Oignies ; Vilcot Louis, au nom de la section syndicale des Mines de Meurchin ; Cordier, délégué mineur en qualité de collègue du défunt.

Evrard Florent, secrétaire général du Syndicat des mineurs, au nom du Syndicat.

La foule émue jusqu'aux larmes s'est retirée lentement.

A la sortie une quête très fructueuse a été faite au profit de la veuve et des enfants du regretté Mallet.

Le défaut de place nous empêche, à notre grand regret, de reproduire tous les discours prononcés sur la tombe de cette victime du devoir.

AVION. — **Fraude d'octroi.** — L'agent Lepagnot, pour fraude d'octroi, a dressé procès-verbal à la charge de MM. Honoré Henri et Edmond Douez, bouchers, demeurant à Lens.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Audience du mardi 3 juillet 1900

Présidence de M. TELLIER, conseiller à la Cour d'appel de Douai

Ministère public : M. PROUHARAM, substitut du Procureur de la République

1re affaire

Attentats à la pudeur

Accusé : Louis-Alfred Calbot, âgé de 35 ans, batelier, sans domicile.

Calbot est acquitté.

Défenseur M. Lefebvre du Prey.

2e Affaire

UN POMPIER INCENDIAIRE

A CALAIS

Ministère public : M. MOURON, procureur de la République

L'accusé est le nommé Alfred Emile-Léon Ringot, âgé de ans, menuisier et sapeur-pompier, demeurant à Calais.

Acte d'accusation

En 1898-1899, de nombreux incendies éclatèrent à Calais dans diverses maisons d'habitation. Ils étaient attribués à la malveillance. Les soupçons sérieux se portèrent sur Alfred Ringot, sapeur-pompier, désigné par la rumeur publique comme en étant l'auteur. Une information fut ouverte, elle releva contre lui les faits suivants :

I. Le 17 janvier 1898, Ringot était venu vers 1 heure de l'après-midi prendre une consommation au café tenu rue des Maréchaux, à Calais, par la demoiselle Labyt. Après son départ, la demoiselle Labyt avait entendu, du côté de l'escalier donnant sur un couloir latéral au café et débouchant sur la rue, le bruit que ferait une personne qui aurait manqué une marche. Elle se rendit dans le couloir pour savoir d'où provenait ce bruit mais elle ne vit personne.

La bonne de la demoiselle Labyt était, un certain temps après, montée dans sa chambre pour y porter du linge, s'aperçut que le bois du sommier de son lit était en feu, que le matelas en zostère, les draps et le traversin étaient atteints par les flammes. Il fut facile d'éteindre ce commencement d'incendie.

La demoiselle Labyt soupçonna Ringot d'en être l'auteur, elle n'osa toutefois l'en accuser, lorsque le 24 novembre un nouvel incendie qui éclata dans les mêmes conditions dans la chambre de sa domestique dissipa tous ses doutes.

II. Ce jour là, le 24 novembre 1898, la demoiselle Labyt s'était absentée de deux à quatre heures et demie, laissant la garde de sa maison à sa mère et à une bonne. Après son départ, Ringot était entré à l'estaminet, s'était fait servir un café et avait offert un verre de cognac à la mère de la demoiselle Labyt et à sa bonne qu'il ne connaissait pas. Puis ayant appris que la demoiselle Labyt était dehors, il était sorti lui-même. Comme il n'avait pas bu son café, la dame Labyt s'inquiéta de son départ, elle regarda dans la rue pour savoir s'il n'allait pas revenir, elle vit à ce moment à la porte de son couloir.

La demoiselle Labyt rentra à ce moment, elle vit une table encombrée de linge et ordonna à sa bonne de le monter à l'étage Ringot insista pour que celle-ci prît d'abord son verre de cognac, mais, mademoiselle Labyt maintint son ordre. Ringot paya alors sa dépense et disparut.

A peine avait-il fermé la porte que la bonne de la demoiselle Labyt criait « au feu » le foyer de l'incendie était comme la première fois dans sa chambre, sous son lit, il fut promptement éteint, et ne causa que des dégâts peu importants.

Au mois de décembre suivant, la demoiselle Labyt surprit un jour Ringot dans son corridor, un pied sur une marche de l'escalier, elle le força à sortir, mais quelques instants après, elle le trouva blotti sous la soupente de ce même escalier. Comme elle lui demandait ce qu'il faisait là, Ringot se jeta sur elle, la prit à la gorge et la traita de « sacrée sale garce ! » La demoiselle Ringot parvint à se dégager ; Ringot partit alors brusquement.

III. Le 24 septembre 1899, Ringot entrait, vers onze heures du soir, au café Scottez, sur la place d'Armes ; le mari était couché, sa femme était seule dans l'estaminet. Après s'être fait servir une consommation, il demanda à la femme Scottez si elle fermait habituellement le soir la porte de son corridor donnant sur la place ; celle-ci lui répondit négativement, parce que, dit-elle, elle devait laisser cette porte ouverte pour permettre à ses locataires de rentrer la nuit chez eux.

Vers minuit, Ringot se munit d'allumettes et se retira en disant qu'il retournait chez lui.

La dame Scottez acheva, après son départ, quelques comptes, et monta se coucher sans lumière, en prenant la précaution d'éteindre le gaz au rez-de-chaussée. Il pouvait être alors minuit dix minutes.

Etant au lit, la dame Scottez perçut le bruit d'une personne qui, chaussée de souliers fins, montait son escalier, elle n'attacha pas d'importance à ce fait, persuadée que l'un de ses locataires regagnait sa chambre.

Mais quelques instants après, elle crut entendre un crépitement ; elle réveilla son mari, et tous deux se levèrent et descendirent munis d'une lumière. Leur étonnement fut grand alors en trouvant Ringot près de la porte de leur couloir à l'intérieur de leur maison.

Celui-ci interpellé, déclara qu'étant sur la place Richelieu, il avait appris par des inconnus qu'un incendie avait éclaté place d'Armes, qu'il était accouru et qu'il avait vu que le feu était au café Scottez.

Expliquant ainsi sa présence en ce lieu, à cette heure tardive, il aida à découvrir, dans la cuisine, l'endroit où le feu avait été mis et commençait à carboniser une planche et à brûler des vêtements accrochés près de là.

Avec une précision remarquable, Ringot éteignit cet incendie à l'aide de quelques seaux d'eau que Scottez lui avait procurés. Il causa ensuite avec les époux Scottez, et leur conseilla de ne pas dénoncer à la police ce sinistre à raison de son peu de gravité.

Les explications données par Ringot étaient inadmissibles ; personne n'avait pu lui signaler l'incendie lorsqu'il était place de Richelieu, et lui-même n'avait pu l'apercevoir de la place d'Armes, par la raison que le feu ayant éclaté dans la cuisine à l'arrière du café, ses lueurs, d'ailleurs très faibles, n'auraient pu être vues du dehors.

Ringot a d'ailleurs donné sur l'emploi de son temps dans cette nuit du 24 au 25 septembre, des explications qui ont été reconnues inexactes, et il n'a donc pu justifier sa présence chez les époux Scottez au moment où l'incendie venait d'être mis.

IV. Le sieur Becquet, marchand de fers, rue Vauban, à Calais, possède une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par ses bureaux, un hall couvert qui lui sert de magasin et de dépendances. Ce hall est mis en communication avec la rue par une porte cochère ; à côté de cette porte, s'en trouve une autre à un seul battant, donnant accès à un corridor à l'extrémité duquel se trouve un escalier qui conduit aux étages supérieurs. Le premier est occupé par une dame Pruvost, sœur de Becquet, le deuxième par une demoiselle Baillet, employée de la maison Singer, et que ses occupations retiennent le jour hors de chez elle.

C'est dans le logement de cette locataire qui ne fait jamais de feu dans sa chambre, qu'un incendie a éclaté le 13 novembre 1899 vers 4 heures et demie ou 5 heures du soir, le feu avait été mis à des cartons placés près d'une porte condamnée et les flammes s'attachaient aux tentures et au lit lorsque l'alarme fut donnée. Ringot qui travaillait chez Becquet fut des premiers à porter secours. Avec une justesse remarquable, il jeta l'eau sur le foyer de l'incendie et parvint facilement à l'éteindre.

Dans la journée Ringot était occupé à décharger avec un sieur Reveillon une voiture de fers ; la dame Pruvost et la demoiselle Baillet étaient alors sorties. Becquet s'absenta lui-même laissant ses ouvriers achever leur travail. Aussitôt après son départ Ringot quitta son camarade, lui disant qu'il allait exécuter une commission que son patron lui avait donnée, et qu'il ne fit d'ailleurs pas. Il sortit par la grande porte tournant ses pas vers sa gauche du côté de la petite porte de la maison.

Vers quatre heures et demie la dame Pruvost rentrait chez elle ; elle fut fort surprise de voir au moment où elle allait prendre l'escalier, Ringot qui descendait les dernières marches. Il parut inquiet et embarrassé de cette rencontre.

Becquet lui-même, revenu quelques instants après sa sœur, avait cherché Ringot dans le hall, et l'avait en vain appelé à plusieurs reprises, à très haute voix. Ringot devait à ce moment être monté au deuxième étage.

C'est peu de temps après le retour de Ringot, qui fit semblant de revenir des cabinets d'aisance, que le feu éclata et fut signalé par des voisins.

Il a été impossible à l'accusé d'expliquer le motif de sa sortie pendant son travail dans la journée du 13 novembre, il n'a su dire non plus ce qu'il était allé faire aux étages supérieurs.

L'information a relevé une autre charge contre lui. La porte de la demoiselle Baillet était fermée à clef, mais un trousseau contenant une clef qui ouvrait cette porte, trousseau pendu habituellement à un clou dans le hall avait été enlevé. Il fut retrouvé plus tard près d'un établi du hall dans lequel travaillait Ringot.

Celui-ci nie qu'il soit l'auteur de ces divers incendies ; s'ils ont éclaté dans les maisons qu'il fréquentait, si sa présence a été remarquée avant ou après qu'ils eussent été signalés, c'est une simple coïncidence, les témoins qui l'accusent se trompent ou ne disent pas la vérité.

L'instruction fait ressortir cette idée que Ringot voulait se signaler par son zèle à éteindre les incendies allumés de divers côtés, et s'assurer des titres au grade de lieutenant dans le corps des sapeurs-pompiers dont il avait fait partie.

LE VERDICT

Le jury, après les débats et une brillante plaidoirie du défenseur, M. Lurelier, s'est retiré dans la salle des délibérations.

Il en est revenu avec un verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a **condamné Ringot à cinq ans de travaux forcés.**

SAVON PARIS-MÉNAGE

POUR LE LINGE

Ce précieux savon, économique, éminemment actif, doux aux mains, parfumé aux amandes est l'une des plus heureuses créations de VICTOR VAISSIER Fabricant des célèbres savons du Congo.

VIENT DE PARAITRE

Bulletin Mensuel

DE LA

FÉDÉRATION NATIONALE

des Élus du Parti Ouvrier Français

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

MAISON DU PEUPLE, 21, rue de Béthune, LILLE

Prix de l'Abonnement : UN FRANC par an

Prix du Numéro : DIX CENTIMES

Sommaire du n° 8. — Mois de juillet 1900.

Communication. — Dictature du Prolétariat. — Commentaire du programme municipal du Parti ouvrier. — Succès. — Les élus du Parti ouvrier. — Les rouges d'hiver. — Le Parti ouvrier à l'Hôtel de Ville de Lille, Esquerdes, Troisvilles, Auchel, Hénin-Liétard, Croix, La Madeleine, Bordeaux, Tourcoing, Limoges, Pagols-sur-Dordogne. — La commune libre. — La Fédération municipale de la Gironde. — Un Congrès. — Une demande. — Un vœu d'actualité. — La Fédération du Centre. — A la Chambre, etc.

Nota. — Nous ne saurions trop recommander à tous nos amis de lire le *Bulletin des Élus* qui leur sera très utile. — Adresser lettres, communications et mandats au citoyen Delory, secrétaire de la Fédération.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DE PARIS

Bourse commerciale du 3 juillet

ALCOOLS	2	3
Cour.	35 25	34 90
Proch.	35 25	35 15
J.-A.	34 75	34 50
4 der.	35 00	34 90
BLÉS		
Cour.	20 80	20 75
Proch.	21 25	21 00
J.-A.	21 75	21 40
4 nov.	22 25	22 00
SEIGLES		
Cour.	15 00	14 90
Proch.	15 00	15 00
J.-A.	15 00	15 00
4 der.	15 00	15 00
4 nov.	15 25	15 25

AVOINES	2	3
Cour.	17 25	17 15
Proch.	17 25	17 15
J.-A.	16 50	16 65
4 der.	16 50	16 75
4 nov.	16 50	16 50
LIN		
Cour.	78 25	80 00
Proch.	78 25	79 65
J.-A.	73 25	74 40
4 der.	68 25	68 75
COLZA		
Cour.	65 75	65 25
Proch.	65 75	66 25
J.-A.	64 50	64 65
4 der.	65 25	65 00

FARINES	2	3
Cour.	27 75	27 75
Proch.	28 05	27 80
J.-A.	23 75	23 40
4 der.	23 45	23 65
4 nov.	23 20	23 90
Corbeil		00 00
SUCRES		
Cour.	5 00	5 87
Proch.	35 00	35 12
J.-A.	36 25	36 00
4 oct.	23 56	23 62
4 oct.	00 00	00 00
Roux	2 50 à 33	25
Raf.	105 00 à 105	00
C.re	... 0.00	

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité* 28, rue de Fives. 28